



Installation en agriculture

Le mot du Président

2012, le nombre d'installations aidées a progressé de 15 %. Ce chiffre est encourageant mais insuffisant pour relever le défi du renouvellement des générations. Lors de son discours au salon international de l'élevage à Rennes le 13 septembre 2012, le Président de la République a réaffirmé l'enjeu majeur que constitue la politique de l'installation pour le maintien et le développement d'une agriculture performante et durable. A ce titre des assises de l'installation ont été mises en place. Les propositions qui en seront issues

seront remises au Ministre pour nourrir notamment la préparation de la loi d'avenir et la prochaine programmation de développement rural (FEADER). Il est en effet urgent de développer l'installation de nouveaux agriculteurs, celle-ci étant génératrice d'emploi direct et induit. La Chambre d'Agriculture a engagé depuis 2011 de nombreuses actions pour promouvoir et accompagner l'installation. Des actions de communication en partenariat avec les communautés de communes ont été initiées sur des cantons où plus de la

moitié de la SAU est cultivée par des exploitants âgés de plus de 55 ans. Elles seront reconduites en 2013. Nous accompagnons l'ensemble des porteurs de projet qu'ils puissent ou non bénéficier des aides. Pour preuve les 213 candidats reçus au point info installation. Afin de mieux informer les candidats ne pouvant solliciter des aides, une formation « s'installer dans le Gers, réussir ses démarches administratives » a été mise en place. Pour ceux qui peuvent bénéficier des aides qu'elles soient nationales, régionales, départementales, nos conseillers installation réalisent un accompagnement complet pour faciliter la réalisation d'une installation viable et vivable. Le 9 décembre 2013, sera reconduit notre Forum Installation au Lycée agricole de Mirande. Un moment fort de l'agriculture géroise où les porteurs de projet ont la possibilité de rencontrer des structures en mesure de leur proposer des contrats de production mais aussi un conseil sur leur projet.

tionales, régionales, départementales, nos conseillers installation réalisent un accompagnement complet pour faciliter la réalisation d'une installation viable et vivable. Le 9 décembre 2013, sera reconduit notre Forum Installation au Lycée agricole de Mirande. Un moment fort de l'agriculture géroise où les porteurs de projet ont la possibilité de rencontrer des structures en mesure de leur proposer des contrats de production mais aussi un conseil sur leur projet.



Stéphane ZANCHETTA
Président délégué du Comité d'Orientation Transmission Installation de la Chambre d'Agriculture du Gers

Bilan des installations 2012 avec aides nationales

Les projets d'installation

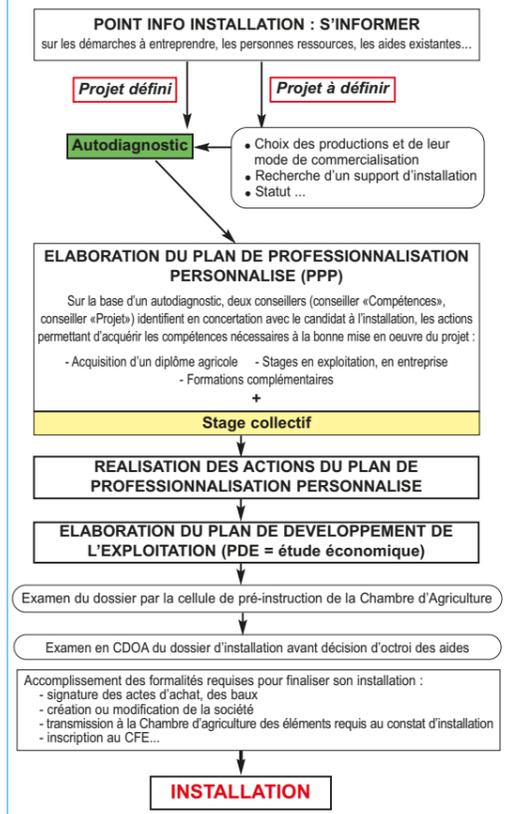
En 2012, 213 candidats ont été accueillis au Point Info Installation qui a pour mission de les informer et de les orienter dans leur démarche d'installation. Avec un âge moyen de 30 ans, les profils des candidats sont assez diversifiés : 36 % travaillent dans le milieu agricole (aide familiale, sala-

rié agricole ou chez d'exploitation), 36 % travaillent dans un autre secteur d'activité et envisage une reconversion d'activité professionnelle, 20 % sont des demandeurs d'emploi et 8 % des étudiants. De plus, si 65 % des personnes sont issues du milieu agricole, de nouveaux profils se manifestent

avec 27 % des contacts issus d'un milieu rural et 8 % d'un milieu urbain. Cette part toujours aussi importante de candidats non originaires du milieu agricole démontre l'attractivité que représente le secteur agricole dans la recherche d'une activité professionnelle.

Candidats bénéficiant de la DJA :	Cadre d'installation :
Age moyen : 30 ans	• Installation Cadre Familial (CF) : 65 %
Répartition / sexe :	• Installation Hors Cadre Familial : 35 %
- Femmes : 29 %	• 43 % font une reconversion d'activité professionnelle
- Hommes : 71 %	• 46 % ont un diplôme supérieur au BAC.
Origine :	
- Gers : 85 %	
- Racines agricoles : 74 %	

LES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION POUR LES AIDES NATIONALES (DJA - PRETS BONIFIES)



Pour toutes questions concernant les aides à l'installation : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Installation Tél. 05 62 61 77 27.

: un enjeu départemental partagé

Notre accompagnement

Le Point Info Installation : Etape capitale dans le dispositif d'accompagnement

Il a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter dans les démarches tout porteur de projet, souhaitant faire appel ou non aux aides à l'installation. En 2012, 13 % d'entre eux étaient âgés de plus de 40 ans. Grâce à l'élaboration d'un auto-diagnostic, il permet de faire un point sur l'état d'avancement du projet d'installation et, en fonction de celui-ci, déclenche le passage à l'étape suivante (PPP) pour bénéficier des aides nationales.

Journée de formation «S'installer dans le Gers, réussir ses démarches administratives»

Cette formation est à destination des porteurs de projet ne rentrant pas dans un des dispositifs d'installation accompagnés (Aides nationales, Conseil Régional, Conseil Général). Prochaine date : 26 septembre à Auch.

Etapes pour accéder aux aides nationales à l'installation

PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISE
Ce PPP ou 3P est un programme d'actions décrivant les différentes formations, stages, expériences professionnelles à réaliser afin de compléter les compétences déjà acquises en vue de réussir son installation. En fonction de l'expérience du candidat, le PPP peut être composé de :
- stage en exploitation,
- stage en entreprises
- formation diplômante en vue de l'obtention d'un diplôme agricole
- formations complémentaires.

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION
Le PDE est un outil économique de réflexion et de prévision sur le projet d'installation. Il constitue un élément d'appréciation déterminant lors de la prise de décision d'attribution des aides. Il doit donc permettre d'apprécier les conditions économiques de l'installation, de formaliser les conditions de financements du projet, de faire apparaître l'équilibre financier du projet et sa rentabilité. Le plan de développement doit démontrer la viabilité du projet d'installation en justifiant à la cinquième année d'installation d'un revenu compris entre 1 et 3 SMIC.

Pour aider le porteur de projet dans cette étape cruciale, la Chambre d'Agriculture propose deux outils complémentaires :
• la participation à une formation collective de deux jours ayant pour objectif de recenser, évaluer et comparer les éléments permettant d'évaluer la rentabilité du projet.
Prochaines dates :
- les 12 et 19 septembre
- les 10 et 17 octobre
- les 5 et 12 décembre
• l'accompagnement individuel par un conseiller pour la construction économique du projet d'installation dans le cadre d'une approche globale.

Une date à retenir, un rendez-vous à ne pas manquer
Forum Installation
sur le site du Lycée Agricole de Mirande, le 9 décembre

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet : www.gers-chambagri.com

Témoignage d'Aline Douvier : Un projet d'installation réfléchi

Avec une formation fortement orientée vers l'activité équestre, passionnée d'équitation, Aline a toujours eu le rêve de vivre d'une activité proche du monde du cheval. Titulaire d'un BEPA «Entraînement du cheval de compétition», d'un BAC PRO « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole », d'un BPEJPS « Activités Equestre », elle a pu tout de même faire connaissance par le biais de ses stages scolaires, avec d'autres secteurs d'activités et notamment l'élevage de canards prêt à gaver. Avec son conjoint Aymeric GROS, fils d'agriculteur originaire de Bourouillan, ils ont eu l'opportunité d'acquérir quelques parcelles et de récupérer la gestion de prairies sur lesquelles, Aline a installé ses chevaux.



VP : Avez-vous eu d'autres démarches à réaliser ?
AD : « En parallèle à mon dossier d'installation, j'ai également monté d'autres dossiers en lien avec mon projet de gavage. Avec l'aide des Services de la Chambre d'Agriculture, j'ai déposé une demande de permis de construire, réalisé un plan d'épandage, une demande PPE (Plan de Performance Energétique) et PMBE (Plan de Modernisation des bâtiments d'Élevage).
VP : Où en êtes vous aujourd'hui ?
AD : « Aujourd'hui, j'ai créé la société et je suis dans l'attente de réponse concernant ma demande de subventions pour pouvoir démarrer la construction de mon bâtiment de gavage courant octobre. Mon parcours pour l'installation a été dense, complexe dans la gestion de l'ensemble des procédures mais facilité par les accompagnements successifs proposés par l'ensemble de mes partenaires. Mon ambition reste toujours de pouvoir à un moment donné développer une activité équestre, j'espère que ce projet d'installation me donnera les moyens financiers d'y parvenir. »

Les aides à l'installation

Les aides nationales à l'installation
Deux aides nationales sont proposées aux porteurs de projet : la Dotation Jeune Agriculteur et les prêts bonifiés.
La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est une aide à la trésorerie facilitant le démarrage de l'activité agricole. Dans le Gers, le montant de la DJA varie de 10 300 à 22 400 € en fonction des caractéristiques du projet. Dans le cas de l'installation d'un jeune agriculteur exploitant à titre secondaire, les montants de la DJA sont minorés de 50 %.
Les prêts aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA) sont destinés au financement des investissements d'exploitation. Dans le Gers, en tant que zone défavorisée, cette subvention permet d'effectuer des prêts à 1 % sur 9 ans. La subvention équivaut à la bonification du prêt est plafonnée à 22 000 €. Les prêts MTS-JA sont exclusivement destinés au financement des dépenses affectées aux activités de production agricole : reprise (rachat de matériel, de cheptel, de bâtiments) ; acquisition de parts sociales dans les sociétés ; investissements en matériel neuf ; création, aménagement ou rénovation de bâtiments ; besoin en fonds de roulement ; acquisition de foncier (sous-plafond de 20 000 € et limite à 10 % du coût total de l'installation hors foncier).
Justifier à la date d'installation d'un diplôme agricole de niveau IV minimum (Bac Pro, BPREA...)
Justifier de la réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP)
présenter un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) permettant de montrer la viabilité du projet.
En contre partie, voici les principaux engagements à respecter :
- s'engager à devenir agriculteur à titre principal ou secondaire dans le délai d'un an et le demeurer pendant 5 ans.
- tenir durant 5 ans une comptabilité de gestion certifiée par un comptable.
- effectuer les travaux de mise en conformité des équipements repris dans les 3 ans qui suivent l'installation.
- réaliser le suivi technique, économique et financier prescrit par le Préfet le cas échéant.

Les aides du Conseil Régional
• **Le contrat d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs.**
• **Le CEFI :** la Région couvre intégralement le financement des Contrats Emploi Formation Installation (CEFI).
• **La mesure d'« installation progressive » :** Elle permet à des candidats qui n'ont pas encore toutes les conditions nécessaires réunies pour prétendre à la DJA (diplôme pas encore obtenu, revenu minimum non atteint) de s'installer et de réaliser les premiers investissements avant de demander la DJA.
• **L'accès au foncier :** Le Conseil Régional propose un appui financier afin de rendre financièrement accessible l'outil foncier aux candidats à l'installation.
• **L'adhésion en CUMA pour la mécanisation.**
• **L'aide à l'habitat.**

Les aides du Conseil Général
C'est une aide à la trésorerie du Conseil Général du Gers qui soutient tous les porteurs de projets de moins de 40 ans, installés ou non avec les aides de l'état, des porteurs de projet font ressortir un revenu disponible compris entre 75 % du SMIC et 3 SMIC.
L'aide de base est de 1 900 € et elle peut être majorée jusqu'à 5 100 € en fonction des caractéristiques du projet d'installation.